

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n°2018-09- DAGAP

PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DU COLLÈGE D AU CONSEIL DE L'IUT

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, livres VI et VII, et notamment les articles D 719-1 à D 719-40, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés en date du 27 juin 2017,
- Vu les statuts de l'IUT modifiés et approuvés par le conseil d'administration du 22 mars 2016,
- Vu l'arrêté du président n° 2018-01-DAGAP du 11 janvier 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège D « chargés d'enseignement » au conseil de l'IUT,
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 février 2018.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont proclamés les résultats du scrutin pour le remplacement d'un représentant des personnels du collège D « chargés d'enseignement » au conseil de l'IUT qui a eu lieu le 20 février 2018.

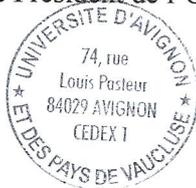
La proclamation des résultats est jointe au présent arrêté qui sera publié conformément aux dispositions prévues à l'article 19 de l'arrêté électoral n°2018-01 du 19 décembre 2017 susvisé.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 21 février 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

http://www.univ-avignon.fr

Pièce jointe : Proclamation des résultats collège D



**PROCLAMATION DES RÉSULTATS
ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL DE L'IUT
COLLÈGE D « chargés d'enseignement »**

RÉSULTATS du SCRUTIN du 20 février 2018

Nombre d'électeurs inscrits :	<input type="text" value="1"/>
Nombre de votants:	<input type="text" value="1"/>
Bulletins blancs et nuls :	<input type="text"/>
Suffrages exprimés :	<input type="text" value="1"/>
Nombre de sièges titulaires à pourvoir	<input type="text" value="1"/>

CANDIDAT	SUFFRAGES OBTENUS
ABRIAL Christophe	1

EST PROCLAMÉ ÉLU :

ABRIAL Christophe

Fait à Avignon, le 21 février 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP